

Québec, le 20 mars 2017

Monsieur Jean-Marc Fournier
Député de Saint-Laurent
Ministre responsable des Relations canadiennes et de la
Francophonie canadienne et Leader parlementaire
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
1er étage, Bureau 1.124
Québec (Québec) G1A 1A4

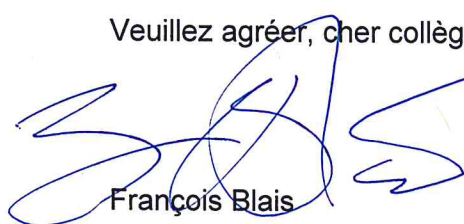
Cher collègue,

Le 9 février 2017, une pétition de 3 423 signataires demandant de bonifier les prestations d'adoption du Régime québécois d'assurance parentale de façon à ce que ces dernières totalisent 55 semaines partageables entre les parents a été déposée à l'Assemblée nationale.

Bien que sensible aux situations particulières que peuvent vivre les parents adoptants, il importe de rappeler que le Régime accorde présentement aux familles biologiques et aux parents adoptants le même nombre de semaines destinées à prendre soin de leur enfant (37 semaines au régime de base et 28 semaines au régime particulier). Seules les mères biologiques bénéficient de prestations additionnelles par le versement de prestations de maternité. Celles-ci ont pour objet de les soutenir financièrement pendant qu'elles composent avec des changements physiologiques qu'entraîne la maternité, et ce, en conformité avec les normes relatives à la protection de la maternité. Par ailleurs, la jurisprudence canadienne qui s'est établie sur cette question au fil des ans a toujours reconnu que ces prestations spécifiques accordées à la mère biologique ne constituaient pas une discrimination à l'endroit des parents adoptants.

Pour ces raisons, il n'apparaît pas opportun que le gouvernement donne suite à cette pétition.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments distingués.



François Blais